

SECRET

15 JUIN 1950

3° Session de négociations tarifaires (TORQUAY-1950)

T U R Q U I E

Liste des demandes de concessions présentées par la
FRANCE sur le tarif douanier de la TURQUIE.

N° du tarif turo.	Désignation des Produits	Unité	Droits	Droits
		de per-	actuels	demandés
		ception	en Li-	en Li-
			vres	vres
			turques	turques
21 C	Foie gras.....	100KNL	410,65	300
98 B	Fromages.....	100KNL	256,65	125
102 B2	Fils de laine à un ou deux bouts teints contenant plus de 10.000 mè- tres au kilog.....	100KNL	270	180
102 C1	Fils de laine et de poils de toutes sortes à plusieurs bouts - non teints.....	100KNL	325	225
102 C2	Fils de laine et de poils de toutes sortes - à plusieurs bouts-teints..	100KNL	350	250
103	Toutes sortes de fils de laine et de poils conditionnés pour la vente au détail.....	100KNL	227,50	160
106 A	Autres tissus de laine pure pesant jusqu'à 200 G. au m ²	100KNL	1.527,09	750
106 B1	Pesant de 201 à 300 G. au m ²	100KNL	1.950,57	975
106 B3	Pesant de 421 à 600 G. au m ²	100KNL	1.462,93	725
112	Valises, sacs, malles en laine ou en poils:			
	sacs pour presseoirs et courroies de machines, en laine ou en poil ou en crin.....	100KNL	19,25	cons.
	sacs, bissacs, tuyaux et similaires en laine ou en poil ou en crin....	100KNL	192,49	cons.

(1) - La France demande en outre que la proportion de soie soit portée de 70% à 75%, la proportion de 70% n'étant pas suffisante pour donner à un velours un toucher moelleux.

N° du tarif turc	Désignation des Produits	Unité : de perception	Droits	
			actuels Livres turques	endemandés en Livres turques
249	Vanille.....	100K.M.	513,31	350
258	Arbres verts - plants.....	100K.B.	1,28	cons.
262	Crin végétal.....	100K.B.	9,62	cons.
263 A2	Roseaux bruts fendus ou coupés: jonc bambou, rotin et autres roseaux....	100K.B.	77	35
266 A1	Rotin-brut, coupés ou fendu.....	100K.B.	25,67	cons.
270	Tourteaux et déchets de végétaux....	100K.B.	2,31	cons.
285 A	Bandes et feuilles de bois pr. placages - jusqu'à 2 m/m ép.	100K.B.	7,70	cons.
285 B	- plus de 2 m/m ép.	100K.B.	5,13	cons.
290	Tonneaux de bois: - plus de 25 L. de contenance.....	100K.B.	6,42	5
Ex 297A&B	Pipes et articles pour fumeurs: articles de bureau:			
	A - combinés ou non avec des matières communes.....	100KNL	205,32	cons.
	B-- combinés avec des métaux précieux ou des matières fines..	100KNL	410,65	cons.
336 B	Papier à registre, papier géométrique et similaire.....	100KNL	44,91	30
340 A	Papier à cigarettes en feuilles ou bandes.....	100KNL	153,99	80
348	Livres et publications: - non périodiques (en langue étrangère) reliés avec toile ou carton:		Libres	cons.
349	Livres scolaires journaux périodiques (en toutes langues).....		Libres	cons.
371 B	Fils de coton conditionnés pour vente au détail - autrement qu'en bobines de bois.....	100KNL	240,61	200
445 A1	Enveloppes et chambres à air pour automobiles et camions.....	100KNL	75	50
448	Instruments de médecine en caoutchouc	100KNL	179,66	cons.
497 A1	Verre à vitre jusqu'à 0,0017mm.ép.	100K.B.	8	cons.
497 A2	Verre à vitre de 0,0017 jusqu'à 0,0025 mm. d'épaisseur.....	100K.B.	10	cons.

N° du ta- rif turc	Désignation des Produits	Unité	Droits	Droits
		de per- ception	actuels Livres turques	endemandés en Livres turques
497 A3	- d'épaisseur supérieure.....	100K.B	14	cons.
497 B	- dépoli, coloré, ondulé, rayé.....	100 KB	30,80	cons.
Ex 507	Verres de montre.....	100KNL	769,96	cons.
529 A1	Conduites et tuyaux ainsi que leurs raccords.....	100K.B	3,85	cons.
529 B1	Tubes de fer et d'acier ayant un diamètre intérieur supérieur à 3 pou- ces et une épaisseur de paroi supé- rieure à 2 mm.....	100K.B	7,70	5
529 B2	Tubes de fer et d'acier ayant un dia- mètre intérieur de 1/4 à 3 pouces et une épaisseur de paroi de 2 mm. ou moins.....	100K.B	17,97	12
529 C	Tubes et tuyaux galvanisés.....	100KNL	21,82	14
534	Radiateurs de chauffage et parties de radiateurs.....	100K.B	20,53	15
538	Outils à main de toute sorte.....	100KNL	divers	cons.
539	Articles de coutellerie, rasoirs, rasoirs mécaniques.....	100KNL	divers	cons.
558 D	Fils de cuivre (argentés).....	100KNL	123,19	80
559 A	Objets de tréfilerie, paillettes (recouverts de nickel - bronze).....	100KNL	346,48	250
559 A3	- dorés ou argentés.....	100KNL	519,72	400
	Fils roulés sur toutes sortes de fils			
559 B1	- ordinaires, polis.....	100KNL	307,98	200
559 B2	- dorés ou argentés.....	100KNL	513,31	400
559 C1	Galons - rubans - dorés ou argentés	100KNL	923,95	750
	- autres.....	100KNL	615,97	500
Ex 595 C	Réveils.....	KNL	1,92	1
598	Baromètres, taximètres, manomètres, etc.....	K.N.L.	1,03	cons.

N° du tarif	Désignation des Produits	Unité : Droits : Droits		
		de per:actuels endemandés	ception Livres : en Li-	turques :vres
				turques
598	Compteurs d'eau.....	K.N.L.	0,10	cons.
617 A	Films cinématographiques vierges...	K.N.L.	5,13	3
617 B1	Films cinématographiques.....	K.N.L.	9,14	5
624 A	Thermomètres, densimètres: simples	100KNL	(384,98	(38,50
	Moyennant autorisation du Ministère:		)	)
	de l'Economie.....	100KNL	(38,50	(
624 B	Thermomètres, etc... et encadrés...	100KNL	(134,74	(13,47
	Moyennant autorisation du Ministère:		)	)
	de l'Economie.....	100KNL	(13,47	(
635	Revolvers automatiques.....	100KNL	962,45	cons.
648A&B	Chaudière à vapeur.....	100K.N.	divers	cons.
651 A, B,C,D	Moteurs pesant jusqu'à 1500 K.:			
	A- Jusqu'à 50 K. excl. 1. Moteurs ac:			
	tionnés par le pétrole, la benzi:			
	ne et les dérivés du pétrole....	100K.N.	2,57	2
	2. Moteurs actionnés par d'autres :			
	- forces.....	100K.N.	7,70	6
	B- de 50 jusqu'à 100 K. exclus....	100K.N.	3,21	2,50
	C- de 100 jusqu'à 500 K. exclus....	100K.N.	2,57	2
652	Moteurs électriques, dynamos etc...			
	A- Jusqu'à 10 K.....	100KNL	102,66	(
	avec autorisation du Ministère			)
	de l'Economie.....		10,27	(10,27
	B- De 10 à 50 K.....	100KNL	32,08	(
	avec autorisation du Ministère			)
	de l'Economie.....		3,21	(3,21
	C- De 50 à 1000 K.....	100KNL	19,25	(
	avec autorisation du Ministère			)
	de l'Economie.....		1,92	(1,92
Ex 664	Machines agricoles à sélectionner...	100K.N.	10	5
	Matériel vinicole, pulvérisateurs			
	de toutes sortes.....		Libres	cons.
665	Pompes à gaz.....	100KNL	12,83	cons.

N° du tarif turc	Désignation des Produits	Unité : Droits : Droits		
		de per:ception	actuels Livres turques	enderandés en Livres turques
667 A	Automobiles:			
	1.- pesant jusqu'à 900 K.....	100K.N:	77,00	30
	2.- pesant 900 K. et plus jusqu'à 1.300 K.	100K.N:	35,93	cons.
710 E	Permanganate de potasse.....	100K.B:	9,62	cons.
710 G	Carbonate de potasse non pur.....	100K.B:	3,85	cons.
711 D	Arséniate de sodium.....	100KNL:	50,05	cons.
716 E	Chlorate de magnésium.....	100KNL:	11,55	cons.
	Chlorure de magnésium.....	100KNL:	10,39	cons.
718 B	Glycérophosphate de chaux.....	100KNL:	75	cons.
744	Phosphore et ses composés de toutes couleurs et sous toutes formes.....	100KNL:	96,25	60
745 C	Sulfure de carbone.....	100 K.B	0,10	0,05
787 B	Anhydroxyméthylène diphosphate de calcium et de magnésium.....	100KNL:	153,99	cons.
812 E	Huile essentielle de citronnelle...	100KNL:	153,99	cons.
Ex 812 F	Autres huiles essentielles n.d.a. (vétiver, géranium, ylang-ylang, bois de rose).....	100K.N:	3.079,85	1.000
Ex 812 F	Huile essentielle d'orange.....	100K.N:	3.079,85	500
814 B	Cotons hydrophiles et autres cotons médicaux.....	100KNL:	192,49	160
815 C	Toile cirée - taffetas anglais pour bandages de blessures.....	100KNL:	128,33	100
Ex 853 A	Hexachlorocyclohexane.....	ad val:	15%	5%
853 B	Préparations médicinales			
	- première classe.....	ad val:	50%	20%
	- deuxième classe.....	ad val:	25%	15%
854	Eaux minérales et gazeuses.....	100KNL:	41,06	20

No du tarif turc	Désignation des Produits	Unité : Droits : Droits	
		de per:actuels endemandés	ception Livres : en
			turques : Livres
			turques
857 A	Parfums.....	:100KNL:	7.699,62: 5.000
857 B	Eaux de Cologne et lotions.....	:100KNL:	6.416,35: 5.000
857 F	Rouges à lèvres et à joues.....	:100KNL:	7.699,62: 5.000

NOTA.- Fils et tissus de coton.-

La France demande que soient assimilés aux articles de coton pur les articles textiles (fils et tissus) formés d'un mélange intime, dans le fil, de coton et de fibranne, lorsque la proportion de cette dernière matière n'excède pas 10%, avec toutefois une tolérance technique de 10% sur le poids de la fibranne ainsi incorporée au coton.

SECRET

Le 5 Juillet 1950

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS

ET LE COMMERCE

NEGOCIATIONS TARIFAIRES DE 1950

LISTE DE DEMANDES

Concessions tarifaires que le Gouvernement de Turquie
compte présenter au Gouvernement de France

No. du tarif	Désignation des Produits	Taux Actuel	Taux demandé
69 A	Haricots	20 %	10 %
69 C	Pois chiches	18 %	9 %
69 E	Lentilles	18 %	9 %
73	Figues séchées	10 %	5 %
74 B	Raisins secs (Sultanine)	15 %	8 %
75 B	Noisettes	5 %	Franchise
1032 A	Tapis	80 %	25 %

2° 53

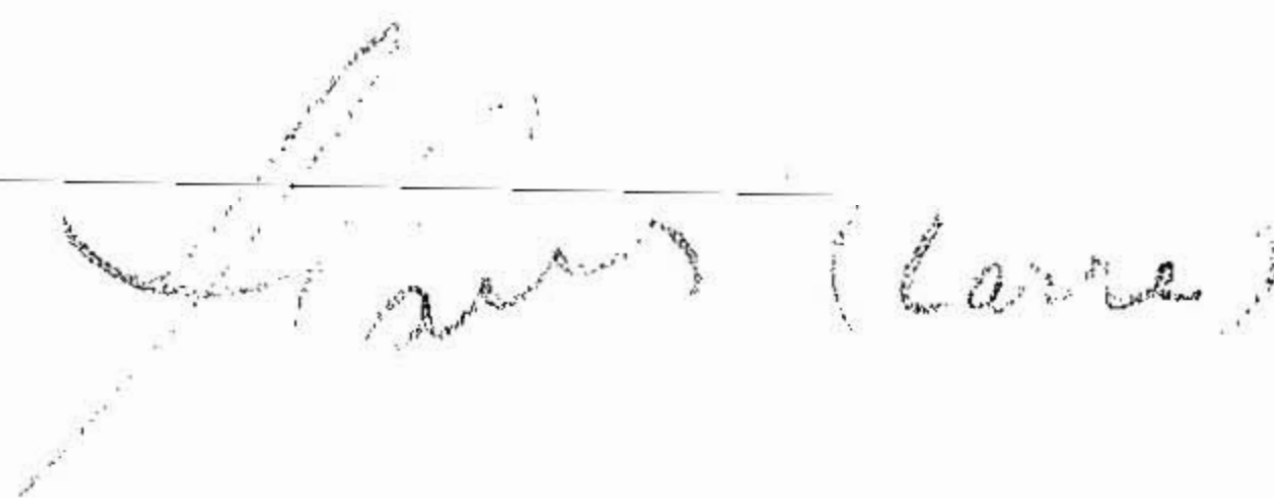
Torquay, 16 Octobre 1950

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS

Les Délégations de France et de Turquie informent le Secrétaire Exécutif qu'elles sont entrées en négociations aujourd'hui.

En conséquence, elles ont l'avantage de lui faire tenir ci-joint les listes d'offres qu'elles ont échangées.

Pour la Délégation de France

 (Laroche)

Pour la Délégation de Turquie



pièces jointes

REPUBLIQUE TURQUE

SECRET

28 septembre 1950

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

NEGOCIATIONS TARIFAIRES DE 1950

LISTE D'OFFRES

Concessions tarifaires offertes par le Gouvernement de
Turquie en réponse aux demandes reçues du Gouvernement de
France

(Dans l'hypothèse où toutes les concessions demandées par le
premier reçoivent entière satisfaction.)

Posi- tion tari- faire	Désignation des produits	Taux lé- gal actu- el Ltqs.par 100 Kgs.	Conces. demandées Ltqs.par 100 Kgs.	Conces. offertes
21 C	Foie gras	410,65	300	300,-
24 B	Fromages	256,65	125	Consol.
102 B2	Fils de laine à un ou deux bouts teints contenant plus de 10.000 mètres au kilog.	270,-	180	Pas conc.
102 C1	Fils de laine et de poils de toutes sortes à plusieurs bouts non teints	325,-	225	pas conc.
102 C2	Fils de laine et de poils de toutes sortes - à plusieurs bouts teints	350,-	250	pas conc.
103	Toutes sortes de fils de laine et de poils conditionnés pour la vente au détail	325,-	160	pas conc.

106 A	Autres tissus de laine pure pesant jusqu'à 200 G. au m ²	2.181,56	750	pas conc.
106 B1	Pesant de 201 à 300 G. au m ²	2.053,23	975	pas conc.
106 B3	Pesant de 421 à 600 G. au m ²	1.539,92	725	pas conc.
112	Valises, sacs, mallettes en laine ou en poils :			
	sacs pour pressoirs et courroies de machines, en laine ou en poil ou en crin	19,25	cons.	consol.
	sacs, bissacs, tuyaux et similaires en laine ou en poil ou en crin	192,49	cons.	consol.
132 A1	Fils "ibrichim" de soie naturelle teints ou non (y compris ceux conditionnés pour la vente au détail)	2.000,--	1.500	pas conc.
A2	Fils "ibrichim" de schappe teints ou non (y compris ceux conditionnés pour la vente au détail)	800,--	900	pas conc.
132 B	Fils "ibrichim" de soie artificielle teints ou non (y compris ceux conditionnés pour la vente au détail)	800,--	750	pas conc.
133 A	Gaze et tulle unis	10.779,46	4.000	8.623,57
133 C	Gazes à bluter	141,16	cons.	consol.
136	Velours-peluches de soie et soie mélangée d'autres matières textiles			
136 A	- pure	6.159,69	2.500	4.927,75
136 B	- mélangée	2.258,55	1.000	1.806,84
	(1) La France demande en outre que la proportion de soie soit portée de 70% à 75%, la proportion de 70% n'étant pas suffisante pour donner à un velours un toucher moelleux.			
137	Dentelles, garnitures et étoffes en soie naturelle ou artificielle	10.779,46	4.000	8.623,57
139 A	Articles de passementerie en soie pure ou mélangée :			
A	- pure	7.699,62	4.000	consol.
B	- mélangée	4.619,77	2.500	consol.

216	Vins mousseux	123,19	75	consol.
223 D	Graines de fleur et d'arbre	51,33	cons.	consol.
234 B	Savon de Marseille	96,25	50	pas conc.
236	Poivre (blanc et noir), piment			
	A - non moulu	123,19	cons.	pas conc.
	B - moulu	230,99	cons.	pas conc.
237	Poivre rouge (A-non moulu)B-moulu	102,66 184,79	cons. cons.	consol. consol.
239	Gingembre, girofle, cannelle et fleurs de cannelle (A-non moulus)B-moulus	103,94 138,59	50 75	pas conc. pas conc.
249	Vanille	513,31	350	450
258	Arbres verts - plants	1,28	cons.	consol.
262	Crin végétal	9,62	cons.	consol.
263 A2	Roseaux bruts fendus ou coupés: jonc bambou, rotin et autres roseaux	77,-	35	50
266 A1	Rotin-brut, coupés ou fendu	25,67	cons.	consol.
270	Tourteaux et déchets de végétaux	2,31	cons.	pas conc.
285	Bandes et feuilles de bois pour pla- cages			
	A - jusqu'à 2 mm.ép.	7,70	cons.	pas conc.
285	B - plus de 2 mm.ép.	5,13	cons.	pas conc.
290	Tonneaux de bois :			
	B - plus de 25 L.de contenance	6,42	5	5,-
297	ex. pipes et articles pour fumeurs: articles de bureau :			
	A - combinés ou non avec des ma- tières communes	255,32	cons.	consol.
	B - combinés avec des métaux pré- cieux ou des matières fines	410,65	cons.	consol.
336 B	Papier à registre, papier géomé- trique et similaire	44,91	30	consol.

340 A	Papier à cigarettes en feuilles ou bandes			
348	Livres et publications : -non périodiques (en langue étrangère) reliés avec toile ou carton	153,99	80	pas conc.
349	Livres scolaires, journaux périodiques (en toutes langues)	Libres		cons. consol.
371 B	Fils de coton conditionnés pour vente au détail - autrement qu'en bobines de bois	281,25	200	pas conc.
445 A1	Enveloppes et chambres à air pour automobiles et camions	75,2	50	tiers pays
448	Instruments de médecine en caoutchouc	179,66		cons. consol.
497 A1	Verre à vitre jusqu'à 0,0017 m .ép.	8		cons. pas conc.
497 A2	Verre à vitre de 0,0017 jusqu'à 0,0025 m .d'épaisseur	10		cons. pas conc.
497 A3	- d'épaisseur supérieure	14		cons. pas conc.
497 B	- dépoli, coloré, ondulé, rayé	20,54		cons. consol.
507	A - Verres de montre	769,96		cons. consol.
529 A1	Conduites et tuyaux ainsi que leurs raccords	3,85		cons. pas conc.
529 B1	Tubes de fer et d'acier ayant un diamètre intérieur supérieur à 3 pouces et une épaisseur de paroi inférieure à 2 mm.	7,70	5	pas conc.
529 B2	Tubes de fer et d'acier ayant un diamètre intérieur de 1/4 à 3 pouces et une épaisseur de paroi de 2 mm. ou plus (1) ex. tubes de fer	17,97	12	(1) consol.
529 C	Tubes et tuyaux galvanisés	21,82	14	consol.
534	Radiateurs de chauffage et parties de radiateurs	20,53	15	18,50
538	Outils à main de toute sorte	divers		cons. (2)

(2) Ex.B.Ciseaux et curettes de tailleur de pierre		9,24	8,32	8,32
Ex.D.Cisailles de ferblantier, étaux, pinces, rabots et outils de menuisier		2,05		consol.
(Note) Scies de toute sorte, limes, faux, faucilles, ciseaux, vrilles, règles			divers cons.	tiers pays
539	Articles de coutellerie, rasoirs, rasoirs mécaniques		divers cons.	(3)
(3) Ex.Ciseaux, tondeuses mécaniques pour cheveux, rasoirs, rasoirs mécaniques		138,59	117,80	117,80
558 D	Fils de cuivre (argentés)	123,19	80	consol.
559 A2	Objets de tréfilerie, paillettes (recouverts de nickel-bronze)	346,48	250	300,-
559 A3	" dorés ou argentés	519,72	400	450,-
559	Fils roulés sur toutes sortes de fils			
B1	" ordinaires, polis	307,98	200	250,-
B2	" dorés ou argentés	513,31	400	450,-
C1	Galons-rubans-dorés ou argentés autres	923,95	750	900,-
		615,97	500	600,-
Ex 595 C	Réveils	1,92	1	pas conc.
598	Baromètres, taximètres, manomètres, etc.	1,03	cons.	consol.
598	Compteurs d'eau	1,03	0,10	consol.
617 A	Films cinématographiques vierges	(1,28 ~~5,13~~)	3	tiers pays
617 B1	Films cinématographiques	9,62	5	tiers pays
624 A	Thermomètres, densimètres: simples Moyennant autorisation du Ministère de l'Economie	384,98	38,50	consol.
		(38,50	38,50	consol.

624	B	Thermometres, etc... et encadrés Moyennant autorisation du Minis- tère de l'Economie	)134,74 () 13,47	13,47	consol.		
635	B	Revolvers automatiques	962,45	cons.	consol.		
648		Chaudière à vapeur (4) Ex. chaudières de chauffe- centrale	divers 0,90	cons. (4)			
651		Moteurs à l'exclusion des moteurs électriques					
	A1	Jusqu'à 50 K.excl.1. Moteurs ac- tionnés par le pétrole, la ben- zine et les dérivés du pétrole	2,57	2	tiers pays		
	2	Moteurs actionnés par d'autres forces	7,70	6	consol.		
	B-	de 50 jusqu'à 100 K.exclus	3,21	2,50	pas conc.		
	C-	de 100 jusqu'à 500 K.exclus	2,57	2	tiers pays		
652		Moteurs électriques, dynamos					
	A-	jusqu'à 10 Kgs. Bougies et magnétos	102,66	10,27	10,27		
		Ventilateurs, aspirateurs autres	102,66 10,27	10,27	cons.(5)		
				consol.	consol.		
	B-	De 10 à 50 Kgs. Bougies, mégnétos	32,08	3,21	3,21		
		Ventilateurs, aspirateurs	32,08	3,21	cons.(5)		
		autres	3,21	cons.	consol.		
	C-	de 50 à 100 Kgs. Bougies, magnétos	19,25	1,92	1,92		
		Ventilateurs, aspirateurs	19,25	1,92	cons.(5)		
		autres	1,92	consol.	consol.		
		(5) Les droits des ventilateurs et aspirateurs importés avec l'au- torisation préalable du Ministère de l'Economie seront réduits à un dixième des taux auxquels ils sont assujettis					
Ex664		Machines agricoles à sélectionner	10 % libres	5	libres (a)		

Matériel vinicole, pulvérisateurs
de toutes sortes

(a) Le Gouvernement turc se réserve
le droit d'appliquer à ces ar-
ticles un droit ad-valorem qui
ne sera supérieur à 10 %

libres (a)
consol. consol.

665	Ex. Pompes à gaz	12,83	consol.	consol.
667 A	Automobiles :			
	1. pesant jusqu'à 900 K.	192,49	30	77 (b)
	2. pesant 900 K. et plus jusqu'à 1.300 K.	89,83	35,93	tiers pays
710 E	Permanganate de potasse	9,62	consol.	consol.
710 G	Carbonate de potasse non pur	3,85	consol.	pas conc.
711 D	Arséniate de sodium	50,05	consol.	" "
716 E	Chlorate de magnésium	11,55	10,39	10,39
	Chlorure de "	11,55	10,39	10,39
718 B	Glycérophosphate de chaux	75	cons.	consol.
744	Phosphore et ses composés de toutes couleurs et sous toutes formes	96,25	60,-	60,-
745 C	Sulfure de carbone	0,10	0,05	pas conc.
787 B	Anhydroxyméthylène diphosphate de calcium et de magnésium	153,99	consol.	consol.
812	Huiles volatiles			
E	Huile essentielle de citronnelle	153,99	consol.	consol.
F	Ex. autres huiles essentielles n.d.a. (vétiver, géranium, ylang-ylang, bois de rose)	3.079,85	1.000	consol.
Ex 812 F	Huile essentielle d'orange	3.079,85	500	consol.
814 B	Cotons hydrophiles et autres cotons médicaux	192,49	160	tiers pays

....

815 C	Toile cirée - taffetas anglais pour bandages de blessures	128,33	100	100,-
Ex 853 A	Hexachlorocyclohexane	15v%	5 %	consol.
853 B	Préparations médicinales			
	- première classe	50 %	20 %	pas conc.
	- deuxième classe	25 %	15 %	pas conc.
854	Eaux minérales et gazeuses	41,06	20	consol.
857 A	Parfums	7.699,62	5.000	consol.
857 B	Eaux de cologne et lotions	6.416,35	5.000	consol.
857 F	Rouges à lèvres et à joues	7.699,62	5.000	consol.

NOTA.- Fils et tissus de coton.

La France demande que soient assimilés aux articles de coton pur les articles textiles (fils et tissus) formés d'un mélange intime, dans le fil, de coton et de fibranne, lorsque la proportion de cette dernière matière n'excède pas 10%, avec toutefois une tolérance technique de 10% sur le poids de la fibranne ainsi incorporée au coton.

Note : Le Gouvernement turc se réserve le droit de convertir le droit spécifique des positions dont l'incidence actuelle est inférieure à 5 % en un droit ad valorem qui ne sera supérieur à 5 % ou de porter le droit spécifique à un taux correspondant à cette valeur ad valorem

S E C R E T

CONFERENCE TARIFAIRE DE TORQUAY
1950

OFFRES DE LA FRANCE A LA TURQUIE .

Nos du tarif français	Désignation des produits	Droits actuels	Droits offerts
ex 69 A	Haricots - autres, en grains, décortiqués, brisés ou cassés -- triés	20 %	consolidation
69 C	Pois chiches (pois pointus)	18 %	12 %
ex 69 E	Lentilles - autres, en grains, décortiquées, brisées ou cassées -- triées -- non triées	18 % 18 %	consolidation 12 %
ex 73	Figues sèches	10 %	règle du Pal fournisseur
ex 74 B	Raisins secs - autres	15 %	8 %
75 B	Noisettes, en coques ou sans coques	5 %	consolidation
1032 A	Tapis à points noués ou enroulés - avec métal ou en filés métalliques, en soie, en schappe, en fibres syn- thétiques, en laine ou en poils fins	80 %	règle du Pal fournisseur

S E C R E T

RESULTATS DES NEGOCIATIONS TARIFAIRES
ENGAGEES ENTRE LES DELEGATIONS DE LA
TURQUIE ET DE LA FRANCE

Torquay, le 25 Janvier 1951

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous faire part que les négociations tarifaires bilatérales engagées entre les délégations de la Turquie et de la France sont terminées.

En conséquence nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint et deux exemplaires, les listes des concessions convenues entre les deux délégations.

Pour la Délégation de la Turquie

Pour la Délégation de la France

.....
Fouad Bey

.....
Guipien

Annexes : 2 listes en deux exemplaires

Au Chef de Bureau des Négociations
Salle 10 ,Princes Hotel

1er Décembre 1950

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

NEGOCIATIONS TARIFAIRES DE 1950 - 51

LISTE DE CENCESSIONS BILATERALES

La délégation française, ayant terminé ses négociations bilatérales avec la délégation turque, a convenu de lui accorder les concessions suivantes :

s du rif ançais	Désignation des produits	Droits actuels	Droits offerts
Ex 69 A	Légumes à cosses secs - Haricots -- autres	20 % 20 % 20 %	15 % 20 % 20 %
Ex 69 E	-- Lentilles -- autres -- en grains nature -- en grains autres -- décortiqués, brisés, cassés	18 % 18 % 18 %	12 % 18 % 18 %
69 B	- Fèves et féverolles -- en grains -- décortiqués, brisés ou cassés	12 % 12 %	8 % 12 %
69 C	-- Pois chiches (pois pointus)	18 %	12 %
74 B	Raisins secs de toutes espèces Corinthe, Sultanines, etc..	15 %	5 %
75 B	Fruits à coque frais ou secs - Noisettes, en coques ou sans coques	5 %	5 %

42.

7.

S E C R E T

No.:

1LISTE FINALE DES CONCESSIONS TARIFAIRES
ACCORDEES PAR LA TURQUIE A LA FRANCE. -

Tarif Turc Positions No.	Désignation des Produits	T A U X convenu Ltgs.
21	C Foie gras (y compris le poids des récipients intérieurs) 100 K.N.L.	300,-
24	Fromages (y compris le poids des récipients intérieurs):	
	B Gruyère, roquefort, chester, parmesan, hollandaise et similaires 100 K.N.L.	256,65
112	Sacs pour presseoirs et courroies de machines en laine, poil ou crin 100 K.N.L.	19,25
	Sacs, bissacs, tuyaux et similaires en laine, poil ou crin 100 K.N.L.	192,49
133	Gaze, tulle et gaze à bluter en soie naturelle ou artificielle ou mélangée d'autres matières textiles (y compris ceux combinés avec des fils métalliques ou d'autres matières):	
	A Gaze et tulle unis (y compris ceux avec pois ou dessins) 100 K.N.L.	8623,57
	C Gaze à bluter 100 K.N.L.	141,16
136	Velours et peluches (y compris ceux mélangés de fils métalliques ou d'autres matières):	
	A De soie pure ou artificielle 100 K.N.L.	4927,75
	B De soie mélangée d'autres matières textiles (ceux contenant plus de 70% de soie sont compris dans le litt.A) 100 K.N.L.	1806,84
137	Dentelles, garnitures et étoffes tissées à la manière des dentelles, en soie naturelle ou artificielle (pure ou mélangée) (y compris celles mélangées ou combinées avec des fils métalliques ou d'autres matières) 100 K.N.L.	8623,57
139	Articles passementerie, en soie pure ou mélangée d'autres matières textiles ou métalliques et combinés ou non avec d'autres matières, tels que rubans, galons, frangis, cordons, chenilles, boutons, glands et garnitures brodées ou non:	
	A De soie naturelle ou artificielle 100 K.N.L.	7699,62
	B De soie naturelle ou artificielle mélangée d'autres matières textiles 100 K.N.L.	4619,77

H.

P.

Tarif Turc Positions No.	Désignation des Produits		T A U Z convenu Ltqs.
216	Vins mousseux (y compris le poids des récipients intérieurs) (exclusivement les vins de Champagne et similaires provenant de la fermentation des raisins frais ou du jus de raisins frais):		
ex	Champagne et vins mousseux provenant exclusivement de la fermentation des raisins frais, ou du jus de raisins frais, en provenance du pays d'origine, bénéficiant dans ce pays d'une appellation d'origine contrôlée, et accompagnés d'un certificat d'appellation d'origine agréée par les autorités turques.....	100 K.N.L.	100,-
ex 223	D Graines de fleur et d'arbre	100 K.B.	51. ³³ ~~55~~
237	Poivre rouge:		
	A Non moulu	100 K.B.	102,66
	B Moulu (y compris le poids des récipients intérieurs)	100 K.N.L.	184,79
ex 239	Clous de girofle:		
	A Non moulus	100 K.B.	103,94
	B Moulus (y compris le poids des récipients intérieurs)	100 K.N.L.	138,59
249	Vanille.....	100 K.N.	450,-
ex 258	Arbres verts et plants	100 K.B.	1,28
262	Crin végétal	100 K.B.	9,62
263	A Roseaux bruts fendus ou coupés:		
	2 Jonc, bambou, rotin et autres roseaux.....	100 K.B.	50,-
266	Fibres, feuilles, écorces, brins de végétaux propres à la vannerie ou à la confection de meubles et d'autres objets, autres roseaux:		
ex A 1	Rotin brut, coupé ou fendu	100 K.B.	25,67
290	Tonneaux de bois:		
	B Plus de 25 litres de contenance	100 K.B.	5,-
ex 297	Pipes, articles pour fumeurs et articles de bureau de bois de toute sorte:		
	A Combinés ou non avec des matières communes	100 K.N.L.	205,32
	B Combinés avec des métaux précieux ou des matières fines	100 K.N.L.	410,65
336	B Papier à registre, papier géométrique et similaires	100 K.N.L.	44,91

tarif Turc Positions No.	Désignation des Produits		T A U A convenu Ltqs.
340	A	Papier à cigarettes en feuilles ou bandes 100 K.N.L.	(a) 153,99
		(a) Le Gouvernement Turc se réserve le droit d'appliquer à cette position un droit ad-valorem de 50%	
348		Livres et publications non périodiques (écrits et imprimés en langue étrangère):	
	B	Reliés avec toile ou carton	libre
ex 349		Livres scolaires, journaux, périodiques (en toutes langues)	
			libre
ex 448		Instruments de médecine en caoutchouc (combinés ou non avec d'autres matières)	
		100 K.N.L.	179,66
497	B	Verre à vitre dépoli, coloré, cannelé ou strié	100 K.B. 20,54
507	A	Verre de montres-bracelet et de montres de poche	100 K.N.L. 769,96
ex 529		Tubes ou tuyaux de fer:	
	ex B 2	Ayant un diamètre intérieur de 1/4 à 3 pouces et une épaisseur de paroi de 2 mm ou plus	100 K.B. 17,97
	C	Galvanisés avec n'importe quel métal	100 K.N.L. 21,82
534		Radiateurs de chauffage et parties de radiateur	
		100 K.B.	18,-
538		Outils à main de toute sorte en fer (avec ou sans manche):	
	ex C	Ciseaux et curettes de tailleur de pierre .	100 K.N.L. 8,32
	ex D	Cisailles de ferblantier, étaux, pinces, rabots et outils de menuisier n.d.a.	100 K.N.L. 2,05
ex 539		Ciseaux, tondeuses mécaniques pour cheveux, rasoirs, rasoirs mécaniques:	
	H	Combinés ou non avec d'autres matières	100 K.N.L. 117,80
558		Fil de cuivre (rond) (y compris celui composé de plusieurs fils tordus):	
	D	Argenté	100 K.N.L. 123,19

./.

Tarif Turc Positions No.	Désignation des Produits	T A U X convenu Ltqs.
559.	Objets de tréfilerie en cuivre (y compris le poids des bobines ou autres sur lesquels ils sont enroulés et celui des boîtes dans lesquelles ils sont contenus):	
A	Fils et paillettes (à l'exclusion des cordes pour instruments de musique):	
	2 Recouverts de nickel, de laiton ou d'autres métaux:..... 100 K.N.L.	300,-
	3 Dorés ou argentés 100 K.N.L.	450,-
B	Fil enroulé sur toutes sortes de fils (klapdan):	
	1 Poli, ordinaire ou nickelé 100 K.N.L.	250,-
	2 Doré ou argenté 100 K.N.L.	450,-
ex C	Galons et rubans (combinés ou non avec des matières textiles):	
	1 Dorés ou argentés 100 K.N.L.	900,-
	2 Autres 100 K.N.L.	600,-
598	Baromètres, taximètres, manomètres, lochs, voltmètres, podomètres, compteurs de gaz, d'électricité et d'eau, ainsi qu'autres instruments de mesure à mouvement d'horlogerie n.d.a. et leurs parties constituantes K.N.L.	1,03
624.	Thermomètres, densimètres, hygromètres et alcoomètres:	
A	Simples 100 K.N.L.	384,98
	Moyennant autorisation du Ministère de l'Economie 100 K.N.L.	38,50
B	Encadrés 100 K.N.L.	134,74
	Moyennant autorisation du Ministère de l'Economie 100 K.N.L.	13,47
x 635	B Revolvers automatiques et leurs parties métalliques 100 K.N.L.	962,45
648.	Chaudières à vapeur:	
ex B	Chaudière de chauffage central 100 K.N.	0,90
651	Moteurs actionnés par l'eau, l'air, le pétrole, la benzine, les dérivés du pétrole ou par d'autres forces (à l'exclusion de l'électricité) (montés ou non):	
A	L'ensemble pesant jusqu'à 50 Kg.:	
	2 Moteurs actionnés par d'autres forces 100 K.N.	7,70

Tarif Turc Positions No.	Désignation des produits	T A U X convenu Ltqs.
652	Moteurs électriques (électromoteurs), dynamos (à courant alternatif ou continu), transformateurs, commutateurs, résistances, bobines, magnétos, bougies, convertisseurs, distributeurs, ventilateurs, aspirateurs et similaires (montés ou non):	
A	L'ensemble pesant jusqu'à 10 kg.:	(b)
	Ventilateurs, aspirateurs 100 K.N.	102,66
	Autres 100 K.N.	10,27
B	L'ensemble pesant de 10 à 50 Kg.:	(b)
	Ventilateurs, aspirateurs 100 K.N.	32,08
	Autres 100 K.N.	3,21
C	L'ensemble pesant de 50 à 100 kg.:	(b)
	Ventilateurs, aspirateurs 100 K.N.	19,25
	Autres 100 K.N.	1,92
	(b) Les droits des ventilateurs et aspirateurs importés avec l'autorisation préalable du Ministère de l'Economie seront réduits à un dixième des taux auxquels ils sont soumis.	
ex 664	Machines agricoles à sélectionner, pulvéri- sateurs agricoles de toute sorte (à compres- sion, à roue et actionnés au moyen de moteur), matériel vinicole	(c) libre
	(c) Le Gouvernement Turc se réserve le droit d'appli- quer à ces articles un droit ad-valorem qui ne sera supérieur à 10%.	
ex 665	Pompes à gaz 100 K.N.L.	12,83
667	A Automobiles pour le transport des personnes:	
	1 Pesant jusqu'à 900 kg. 100 K.N.	77,-
ex 710	H Permanganate de potassium 100 K.B.	9,62
ex 716	H Chlorate et chlorure de magnésium 100 K.N.L.	10,39
ex 718	B Glycérophosphate de calcium 100 K.N.L.	75,-
744	Phosphore et ses composés de toutes cou- leurs et sous toutes formes 100 K.N.L.	60,-
745	C Sulfure de carbone 100 K.B.	0,10

42.

11.

Tarif Turc Position No.		Désignation des Produits		T A U I convenu Ltqs.
ex 787	B	Anhydroxyméthylène diphosphate de calcium et de magnésium	100 K.N.L.	153,99
ex 812	H	Huile essentielle de citronelle	100 K.N.L.	153,99
ex 812	V	Huile essentielle de ylang-ylang	100 K.N.L.	2500,-
ex 815	C	Toile cirée et taffetas anglais pour pansement	100 K.N.L.	100,-
853	A	Produits chimiques et médicaux:		
	ex 5	Hexachlorocyclohexane	ad val.	15%
857	A	Parfums (y compris le poids des récipients intérieurs, même s'ils sont multiples)	100 K.N.L.	6500,-
	ex B	Eaux de cologne et lotions (idème)	100 K.N.L.	6416,35
	ex V	Rouges à lèvres et à joues	100 K.N.L.	7699,62
		(idème)		

NOTE GENERALE: Le Gouvernement Turc se réserve le droit de convertir le droit spécifique des positions dont l'incidence actuelle est inférieure à 5% en un droit ad-valorem qui ne sera supérieur à 5% ou de porter le droit spécifique à un taux correspondant à cette valeur ad-valorem.